



Communiqué de presse

La Comco autorise le rachat de Maxit Holding AB par la Compagnie de Saint-Gobain

Berne, 5 mars 2008
1345 caractères

Par décision du 4 mars 2008, la Commission de la concurrence (Comco) a autorisé le rachat de Maxit Holding AB par la Compagnie de Saint-Gobain.

Saint-Gobain est une société active à l'échelle mondiale, dont le siège est à Paris, et qui produit des matériaux de haute technicité. Maxit Holding AB est une société anonyme basée à Sollentuna (Suède), principalement active dans la production et la livraison de mortier.

La concentration entraîne des conséquences à l'échelle mondiale. L'examen de la Comco n'a porté que sur d'éventuels aspects particuliers à la Suisse. L'examen préalable a fait apparaître des indices de création d'une position dominante sur le marché des produits en gypse et en plâtre pour l'industrie céramique.

Renseignements

Prof Dr Walter Stoffel
079 436 81 49

Dr. Rafael Corazza
079 652 49 57

rafael.corazza@weko.admin.ch

La présente concentration a également été notifiée à la Commission européenne. Saint-Gobain s'est engagé envers elle à vendre la Südharzer Gipswerk GmbH (SGH), société fille de Maxit. Cette charge concerne le marché des produits de gypse et de plâtre pour l'industrie céramique, qui constituait également un problème en Suisse. Dans la mesure où cet engagement est aussi valable pour la Suisse, le problème précédemment soulevé et les réserves de la Comco du point de vue du droit de la concurrence disparaissent, de telle sorte que la fusion peut être autorisée.

Ce texte est aussi accessible sur
notre page Internet